

SP :  
Publication :

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2018

L'an deux mil dix huit, le neuf février, à 20 heures, le Conseil Municipal de Bubry, régulièrement convoqué le deux février, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger THOMAZO, Maire.

Présents : R. THOMAZO – C. EVANO – Nicole GUILLEMOT - M.F. JULE – M.A. LE GAL – J.C. MICHARD - H. DUJON – Y. GARIN – Nicolas GUILLEMOT – A. LE GUYADER GRANDVALET – G. LE MESTREALLAN – J.Y. LE STUNFF – J.LOTHORE - S. MALVOISIN – V. NIGNOL - A.C. ORDRONNEAU – G. PERICO – P. ROBERT –

Absents excusés :

Procurations : E. ROMIEUX ayant donné procuration à A. LE GUYADER GRANDVALET

Madame Hélène DUJON a été désignée secrétaire de séance

### 2018-001 : Approbation des comptes de gestion 2017 (Commune, Lotissement)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016,

Après avoir vérifié que tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiement ordonnancés pendant l'exercice en cause ont été passés dans ses écritures et que toutes les opérations d'ordre ont été effectuées

- 1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
  - Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2017 par le Receveur Municipal, vus et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.
  - Approuve les comptes de gestion 2017 en totalité.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

## 2018-002 : Approbation du compte administratif 2017 (Commune, Lotissement)

Madame JULE Marie-Françoise, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal les comptes administratifs 2017.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme JULE adjointe aux finances, après avoir entendu l'exposé et après avoir délibéré approuve les comptes 2017 qui présente les résultats de clôture suivants :

### Commune

Section de fonctionnement + 413 325,28 €

Section d'investissement + 1 110 547,74 €

### Lotissement de Pont Castel

Section de fonctionnement + 0,00 €

Section d'investissement - 185 100,57 €

VOTE			
Votants : 18	Pour : 18	Abstention : 0	Contre : 0

## 2018-003 : Affectation du résultat 2017

Madame JULE, adjointe aux finances, présente au Conseil Municipal, la proposition d'affectation du résultat 2017 (budget général) :

	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
001 solde d'exécution d'investissement		1 110 547,74 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisé		413 325,28 €
002 Résultats de fonctionnement reporté		néant

Après avoir pris connaissance de la proposition et après avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition d'affectation du résultat 2017.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

## 2018-004 : Aménagement de St Yves – Groupement avec Lorient Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que le programme de travaux d'aménagement du bourg de St Yves va commencer. Le réseau d'assainissement des eaux pluviales étant vétuste, Lorient Agglomération a décidé d'engager sa réhabilitation.

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul et même marché. Ainsi il est proposé de conclure une convention de groupement de commande en vue de l'attribution du marché de travaux nécessaires à la réalisation de l'opération.

Une convention constitutive du groupement sera passée afin de définir les modalités de fonctionnement entre les deux collectivités. La coordination du groupement sera assurée par la commune de Bubry qui organisera, en lien avec Lorient Agglomération, la passation du marché jusqu'à son attribution.

L'exécution du marché sera assurée par chacune des collectivités selon ses compétences respectives.

Après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, Le conseil municipal approuve la constitution d'un groupement de commande avec Lorient Agglomération pour la réalisation des travaux de St Yves et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

## 2018-005 : Aménagement de la route de Plouay – Demande de subvention (Leader)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet d'aménagement de la route de Plouay avait fait l'objet d'une demande de subvention au titre du programme Leader. Celle-ci vient de faire l'objet d'un avis favorable du comité de programmation. Le plan de financement définitif s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût du projet	267 100,22 €
État (DETR)	43 200,00 €
Département (PSD)	76 732,50 €
Leader	20 000,00 €
Autofinancement	127 167,72 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible au titre du programme LEADER
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### 2018-006 : Subvention Conseil Départemental - Bourg de Saint Yves (PSD)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagement du bourg de Saint Yves qui s'élèverait à un montant total de l'ordre de 1 051 331,60 € HT. Ce projet a déjà fait l'objet d'accords de subvention à hauteur d'une dépense subventionnable de 300 000 € et 10 000 € HT au titre du PSD 2016. Il pourrait être financé au titre du PSD 2018 sur la base d'une dépense de 500 000 €. Le solde fera l'objet d'une demande complémentaire au titre de 2019.

Coût de la tranche 2	:	500 000,00 € HT
Conseil Départemental	:	150 000,00 € HT
Commune	:	350 000,00 € HT

Après avoir pris connaissance du dossier, et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès du Conseil Départemental du Morbihan
- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

### 2018-007 : Aménagement bourg Saint Yves – Demande de subvention (DETR)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement du projet d'aménagement du cœur de bourg de Saint Yves finalement programmé pour 2018 et qui s'élèverait à un montant de l'ordre de 702 580,10 € HT pour cette première tranche. Il informe par ailleurs le Conseil que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement s'établirait donc comme suit :

Opération	Montant H.T
Coût prévisionnel	702 580,10 €
État (DETR) (27 % plafonné)	43 200,00 €
État (FSIL)	50 000,00 €
Département (PSD)	197 774,03 €
Autofinancement	411 606,07 €

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- sollicite une subvention la plus élevée possible auprès de l'État au titre de la DETR
- adopte le plan de financement tel que présenté ci-dessus

- Autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

#### 2018-008 : Acquisition terrain AC139

Madame JULE, adjointe chargée de l'urbanisme, informe l'assemblée de l'avancée des échanges relatives à l'acquisition d'une partie de la parcelle AC139 sur laquelle existe un emplacement réservé.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à se prononcer sur l'acquisition par la commune de Bubry de 8910 m<sup>2</sup> environ issus de la parcelle cadastré section AC n°139 au profit de Madame Marie HELLO pour la somme de 8€ le m<sup>2</sup> augmentée des frais nécessaires à l'acquisition.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- adopte le projet présenté
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette transaction aux conditions précitées.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 19	Abstention : 0	Contre : 0

#### 2018-009 : Modification des rythmes scolaires

Madame LE GAL, adjointe chargée des affaires scolaires, informe l'assemblée de l'état des échanges relatifs au rythmes scolaires, la possibilité étant offerte pour les communes qui le souhaitent notamment de revenir à la semaine de 4 jours au lieu de 4,5 jours à compter de la rentrée prochaine.

Une enquête a été réalisée auprès des familles, et une réunion s'est tenu avec les représentants des écoles (enseignants et parents). Les Conseils d'école vont également délibérer dans les semaines qui viennent sur cette question.

Après avoir pris connaissance du dossier et après avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour le rétablissement à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018-2019, et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires au dossier et à signer toutes les pièces nécessaires (fixation des nouveaux horaires notamment) en coordination avec les écoles.

VOTE			
Votants : 19	Pour : 16	Abstention : 3	Contre : 0